

Présentation publique de l'évaluation économique du déploiement des compteurs intelligents en Région wallonne

1. Introduction :

La CWaPE a été chargée par le Ministre en charge de l'énergie de réaliser une évaluation économique à long terme des coûts et bénéfices de la mise en place des compteurs intelligents en Région wallonne.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la Directive Européenne 2009/72 et notamment le point 2 de son annexe 1 qui stipule que « *Les Etats-Membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. La mise en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation à long terme de l'ensemble des coûts et bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement* ». C'est dans ce contexte que la CWaPE a décidé de réaliser cette évaluation du déploiement des compteurs intelligents pour le marché de la distribution de l'énergie en Région wallonne. Cette étude se veut un éclairage par rapport à l'opportunité d'utiliser ces technologies et alimentera le processus de réflexion et de décision des multiples acteurs impliqués, cela aux niveaux régional, fédéral et européen.

Le vendredi 6 juillet, la CWaPE a convié un large public, représentant les diverses sensibilités des parties prenantes (fournisseurs, gestionnaires de réseau, consommateurs, bureaux d'étude, régulateurs, administrations,...) à assister à la présentation de cette étude. A cette occasion, les participants ont posé de nombreuses questions, dont l'essentiel est repris ci-après. La CWaPE a constaté l'intérêt porté à la thématique des compteurs intelligents et se réjouit d'avoir pu entamer ce débat portant sur l'arrivée des compteurs intelligents dans le marché de l'énergie en Région wallonne, dans le cadre d'une évolution technologique dûment maîtrisée.

2. Agenda :

- a) Introduction (Francis GHIGNY, Président de la CWaPE)
- b) Présentation de l'étude (Pierre LORQUET, Vice-président de Capgemini)
 - o Approche méthodologique
 - o Analyse qualitative
 - o Analyse quantitative
 - o Scénario « Full Roll Out »
 - o Scénario « Smart Meter Friendly »
 - o Incidences sociales et environnementales
 - o Conclusion
- c) Débat (Animé par Francis GHIGNY)

3. Compte-rendu du débat :

Des séances de question/réponse ont été tenues aux différents stades de la présentation, dont la teneur est reprise ci-dessous :

Faisant suite à la présentation du scénario de déploiement « Full Roll Out », visant à atteindre 80% du parc en 2020 comme préconisé par la Directive Européenne 2009/72/CE, Francis GHIGNY indique que le Gouvernement Wallon a décidé, sur base du rapport de la CWaPE relatif au déploiement des compteurs intelligents, de déroger à l'obligation faite aux États Membres d'atteindre 80% du parc équipé de compteurs intelligents en 2020, compte tenu de l'évaluation économique négative associée. Le Gouvernement a donc chargé le Ministre de l'Energie de relayer cette position au Groupe CONCERE pour la finalisation d'une position belge à l'Union européenne défavorable à cette imposition coûteuse.

M. Olivier VANDENABEELE, représentant de l'ANPEB, s'interroge sur les hypothèses prises dans le cadre de cette étude quant au recours à des sous-traitants en vue d'installer les compteurs intelligents.

M. Pierre LORQUET indique que les coûts actuels d'installation ont été pris en compte dans le cadre de cette étude, incluant donc, de facto, le recours à des sous-traitants en vue de procéder à l'installation des compteurs. Il ajoute que la responsabilité de ces tâches incombe au GRD et que c'est donc à cet acteur qu'incombera le choix d'un recours à des sous-traitants. Le GRD restera, comme c'est le cas actuellement, le propriétaire du compteur.

M. Yvan HELLA, de l'Université de Liège, demande quel taux d'actualisation a été pris en compte dans le cadre de cette étude. Il s'interroge également sur la manière dont a été modélisée l'évolution du parc de production et celle du réseau.

M. Pierre LORQUET indique que le taux d'actualisation s'élève à 5,5% et que les évolutions liées au parc de production et au réseau ont été définies dans un scénario de référence. Ce scénario de référence, qui constitue l'évolution future sans compteurs intelligents, permet d'évaluer les différents coûts et bénéfices du scénario envisagé (*Full Roll Out* et *Smart Meter Friendly*) de manière relative, en calculant la différence entre ces scénarii.

M. Rémi HATERT d'ORES s'interroge sur l'importance des coûts, une fois ramenés au nombre de compteurs installés.

M. Pierre LORQUET répond qu'en complément des coûts de matériel (achat du compteur) et de placement (main d'œuvre), des coûts relatifs à l'infrastructure de communication et à la maintenance des compteurs ont également été intégrés, comme précisé en page 36 du rapport.

M. Philippe STASSE, de la société XARPO, fait remarquer que le poste de réduction de consommation a souvent été présenté comme le plus important en vue de justifier le déploiement des compteurs intelligents. Il demande dans quelle mesure a été intégrée l'augmentation probable des prix de l'énergie, qui pourrait d'avantage motiver les clients à limiter leur consommation.

M. Pierre LORQUET indique qu'une augmentation de 1,5% sur base annuelle a été considérée.

M. NIZET, représentant de la fédération pétrolière au sein de l'UWE, s'interroge sur la façon de motiver le consommateur à s'équiper de tels compteurs, compte tenu de leur impact limité sur la consommation.

M. Francis GHIGNY répond qu'il s'agit dans ce cas de dispositifs de type « Smart Box » ou domotique qui ne rentre pas dans le cadre de cette étude, mais qui pourraient s'avérer utile dans une optique d'utilisation rationnelle de l'énergie.

M. Philippe CORNELIS, de la CSC, demande de quoi se compose le bénéfice associé à la gestion des défauts de paiement.

M. Pierre LORQUET lui répond qu'il s'agit de remplacer les compteurs à budget actuels, qui engendrent aujourd'hui des coûts importants, par des compteurs intelligents.

M. Bram DE WISPELAERE d'EDF Luminus demande comment le bénéfice issu de la gestion active de la demande a été modélisé. Il constate que ce poste a fortement évolué depuis le dernier atelier collaboratif au cours duquel une méthode de valorisation de la gestion active de la demande a été initialement proposée.

M. Frédéric TOUNQUET, de la CWaPE, indique que la méthode a été revue de manière à mieux prendre en compte les changements structurels apportés au réseau (investissements en vue d'intégrer les productions décentralisées). D'autre part, la manière dont les bénéfices sont répartis (entre client, fournisseur et GRD) a également été adaptée sur base des remarques exprimées lors du dernier atelier collaboratif par les acteurs de marché.

M. Thomas LEKANE de la société Energy System Solutions demande de plus amples explications sur la méthode utilisée pour valoriser la gestion active de la demande.

M. Frédéric TOUNQUET explique que cette méthode a été développée dans le cadre du Groupe de réflexion REDI consacré aux réseaux intelligents. Il a notamment été procédé à l'évaluation du potentiel de déplacement de charge dans les secteurs résidentiels et tertiaires wallons. L'apport des compteurs intelligents, au regard de sa capacité à mobiliser ce potentiel, a ensuite été pris en compte. Sur base de ce volume de « flexibilité » disponible du côté de la demande émanant des consommateurs, un bénéfice a été calculé. Pour ce faire, une comparaison des profils de charge synthétique avec les prix de l'électricité de la Bourse Belpex a conduit à une valorisation de 15€/MWh (année 2010). L'apport de cette flexibilité pour le GRD a également donné lieu à une évaluation.

Sur base de ces explications, M. Thomas LEKANE s'interroge sur l'incitant tarifaire à proposer au client pour réaliser cette gestion active de la demande. Il lui est répondu que l'évaluation a permis d'établir des règles d'allocation des bénéfices entre les acteurs, tels que repris en page 31 du rapport, et notamment, en faveur du client qui pourrait bénéficier de tarifs attractifs proposés par les fournisseurs.

M. VANDAELE de la fédération technologique AGORIA, constate que l'évaluation du scénario « Smart Meter Friendly » est négative pour le client et s'interroge par conséquent sur les motivations qui le conduiraient à en demander l'installation.

M. Francis GHIGNY indique que le bénéfice global négatif pour le client occulte le fait que certaines niches de clients pourraient trouver un bénéfice en s'équipant de ces compteurs. Par ailleurs, les bénéfices octroyés aux autres acteurs (GRD et fournisseurs) pourraient être répercutés vers le client via sa facture d'énergie.

Un représentant de la société ITRON fait remarquer qu'un scénario segmenté comme le Smart Meter Friendly nécessite des moyens de télécommunication différents de ceux du scénario de déploiement complet « Full Roll Out ». Cette différence technologique devrait, selon lui, engendrer des coûts plus importants en matière de transfert de données dans le scénario segmenté.

M. Pierre LORQUET confirme que des mix technologiques différents ont été utilisés dans les deux scénarii. En matière de transfert de données, le scénario segmenté présente un coût unitaire plus élevé. Toutefois, vu le volume de compteurs et d'échange de données nettement plus réduit dans ce cas, le coût total est moins élevé que dans le cas du scénario « Full Roll Out ».

M. Francis GHIGNY considère qu'une attention particulière devra être portée à ces aspects, qui relèvent des missions dévolues au gestionnaire de réseau de distribution. Différentes pistes méritent d'être étudiées à cet égard, et notamment, la possibilité pour les compteurs « verts » de servir de relais en vue de faciliter le transfert de données dans le cadre d'un scénario segmenté.

M. Francis GHIGNY entame le débat de fin de séance en attirant l'attention de l'assemblée sur les aspects environnementaux associés aux compteurs intelligents. Dans le cadre de l'étude, la réduction de la consommation a en effet constitué un point d'attention, au vu du manque de retour d'expérience en la matière. Les études réalisées à cet égard prennent peu en compte les aspects sociologiques, pourtant essentiels, pour assurer un changement de comportement durable des consommateurs en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

Par conséquent, un choix conservateur a été posé, se traduisant par une réduction nulle de la consommation d'énergie uniquement imputable à l'installation des compteurs intelligents. La possibilité d'économie d'énergie primaire, au travers de l'amélioration du taux d'utilisation des centrales, a toutefois été intégrée dans le poste relatif à la gestion active de la demande.

Néanmoins, il ne faut pas exclure que l'apparition de tarifs dynamiques conduise à une augmentation de la consommation. Cet argument se justifie également par le transfert possible d'usages existants vers le vecteur électrique (électro mobilité, pompes à chaleur, conditionnement d'air,...), ce qui conduirait à une augmentation de la consommation électrique en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un participant demande si la mise à disposition d'un affichage a été prise en compte dans le cadre de l'étude.

M. Pierre LORQUET indique que cet aspect sort du cadre de l'étude, même si les données du compteur peuvent être mises à disposition du consommateur. L'utilisation de ces données (affichage de la consommation et intégration avec un système intelligent de type domotique) relève du domaine privé du client, qui pourra choisir de s'équiper de systèmes plus ou moins sophistiqués.

M. Yvan HELLA s'interroge sur la possibilité de créer un surplus économique dès lors qu'il a été supposé une élasticité-prix nulle.

M. Francis GHIGNY l'invite à prendre connaissance des résultats de l'étude relatifs à la gestion active de la demande. Ce poste permet de créer un bénéfice pour l'ensemble des acteurs de la société (consommateurs, fournisseurs et GRD) dès lors que les consommateurs seraient incités à déplacer leur consommation en réaction à des signaux prix. Par définition, ce poste valorise donc une certaine élasticité-prix des consommateurs.

M. Frédéric LEFÈVRE, représentant d'ORES, reconnaît la qualité de l'étude réalisée, qui présente des résultats similaires à ceux réalisés par ORES et salue le travail réalisé à cet égard. Le GRD a toutefois étudié d'autres scénarii alternatifs, notamment la possibilité de réaliser un déploiement généralisé sur une période plus étendue que celle préconisée par la Directive Européenne 2099/72/CE. Un tel scénario permettrait d'installer les compteurs auprès des consommateurs de manière préventive, ce qui pourrait faciliter la gestion des défauts de paiement. Il considère que la définition d'un scénario segmenté devrait encore faire l'objet de concertations avec les différentes parties prenantes et qu'il serait pertinent de poursuivre le travail réalisé en vue d'évaluer le coût « réel » à répercuter vers le consommateur. Enfin, il rejoint M. Francis GHIGNY sur l'importance du critère sociologique dès lors que les compteurs intelligents doivent permettre une participation plus active des consommateurs au marché de l'énergie.

4. Conclusion

Pour conclure, M. Francis GHIGNY indique que cette étude constitue la première étape d'une thématique qui est loin d'être aboutie. D'autres scénarii pourraient être étudiés mais l'étude présentée a pour but d'ouvrir ce débat devant le plus grand nombre. Il convient également de replacer l'émergence des compteurs intelligents dans un cadre plus large. A cet égard, la CWaPE réalisera dans les prochains mois des rencontres thématiques dont le contenu est présenté aux participants.

M. Francis GHIGNY remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation active à la présentation.

* *
*